

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 10-2026
Sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique
communale de 2026 à 2031

Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly

Prilly, le 29.04.2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 10-2026 s'est réunie à Castelmont, le 29.04.2026, de 18h30 à 20h20, dans la composition suivante :

- Blaise DRAYER, VER
- Alain LALA, PSIG
- Olivier TENISCH, PLR
- Marie Claire WEIBEL, UDC
- Sébastien BARBEY, VER, président provisoire et confirmé
- Tony CAPUANO, PLR, rapporteur provisoire et confirmé
- Didier CALLMANDER, LCVL

et en présence de la Commission des finances.

La Municipalité est représentée par Monsieur Alain Gillieron (absent de la séance, excusé) et accompagnée de Messieurs Alexandre Marchon, chef de service, responsable du service Informatique et Sébastien Miseglio, chef de projet au sein du service informatique.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le chef de Service Alexandre Marchon rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Le préavis comprend notamment le renouvellement ou l'adaptation des serveurs, backups, licences Microsoft, postes de travail, périphériques, imprimantes, scanners, équipements de salles de conférence, Wi-Fi, VPN, réseau fibré communal, pare-feu, switches, outils de cybersécurité, téléphonie fixe et mobile.

Une attention particulière est portée à la conformité à la loi sur la protection des données, notamment pour les outils Microsoft, Teams, Power Apps, Dataverse et les éventuels usages liés à l'IA. Des mandats à des experts ou cabinets d'avocats sont prévus pour garantir cette conformité.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 10-2026

Sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031

Le contexte financier est jugé difficile : pénurie de composants, volatilité forte des prix, inflation sur certains logiciels et matériel, notamment chez certains éditeurs comme Nutanix. Toutefois, il n'y a pas d'urgence technique immédiate : le datacenter actuel fonctionne très bien, avec une haute disponibilité.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Méthodologie et périmètre du préavis

La commission a demandé comment le préavis avait été construit.

Réponse : il repose sur un inventaire global, des échanges avec plusieurs prestataires et éditeurs, et une estimation des besoins sur cinq ans. L'objectif est de disposer d'un cadre permettant d'agir progressivement selon les priorités.

Logiciels libres et dépendance à Microsoft

Une question a porté sur l'usage de logiciels libres.

Réponse : le service cherche à éviter les doublons de licences et à rationaliser les outils, mais le passage à l'open source, notamment pour Office, est jugé difficile à court terme pour des raisons de compatibilité et de maturité des utilisateurs. En revanche, l'usage de Linux a déjà fortement augmenté côté serveurs.

Migration vers Office 365 et protection des données

La commission a demandé si migrer vers Office 365 était prudent dans le contexte géopolitique actuel.

Réponse : la Ville utilise déjà Microsoft, mais certaines données restent sur site. L'achat de licences 365 ne signifie pas que toutes les données partent dans le cloud. La gestion des données sensibles doit rester conforme à la législation, et le service s'engage à ne pas transférer les données aux États-Unis. Chaque projet cloud fait l'objet d'une analyse de conformité.

Hausse du montant global

Une question a porté sur l'augmentation importante du coût par rapport au précédent préavis.

Réponse : plusieurs postes ont doublé ou plus, en raison de l'évolution des prix du matériel et des licences. De plus, le nouveau préavis inclut davantage d'éléments : Wi-Fi, smartphones, sécurité, postes de travail, etc.

Comparaison et collaboration avec d'autres communes

La commission a demandé si des comparaisons ou collaborations existaient avec d'autres communes.

Réponse : des échanges ont lieu avec Pully, Yverdon et d'autres communes, notamment pour harmoniser certaines pratiques. La Ville est toutefois déjà une grande structure informatique, avec environ 700 utilisateurs, et serait plutôt en position d'héberger de plus petites communes que de fusionner avec une grande.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 10-2026
Sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031

Achats groupés

Une question a porté sur les achats groupés de matériels (serveurs, ordinateurs, etc...).

Réponse : cela se fait déjà pour les ordinateurs via des partenariats romands, mais c'est plus difficile pour les serveurs, car les besoins techniques varient fortement d'une commune à l'autre. L'idée reste intéressante.

Location ou achat de matériel

La commission a évoqué la location de serveurs ou de téléphones.

Réponse : pour les serveurs, les calculs réalisés n'ont jamais montré d'avantage financier sur cinq ans. Pour les téléphones, la question sera réexaminée, mais l'achat reste probablement plus pertinent selon les usages.

Téléphones professionnels et privés

Une question a porté sur l'utilisation des téléphones privés pour le travail.

Réponse : pour des raisons de sécurité et de protection de la sphère privée, beaucoup d'employés refusent d'utiliser leur téléphone personnel, même pour la double authentification.

Part de la Police de l'Ouest lausannois

La commission a demandé si la police participait aux coûts.

Réponse : oui, certains coûts sont partagés, avec une participation estimée entre 200 000 et 250 000 francs. D'autres usages sont refacturés indirectement par convention.

Capacité interne à réaliser les projets

La commission a demandé si le service est capable de gérer le projet.

Réponse : oui, le service dispose désormais des ressources nécessaires, notamment trois ingénieurs système et réseau et un chef de projet. Le projet consiste surtout en un renouvellement, non en un changement complet d'architecture.

Crédit d'investissement ou budget de fonctionnement

La commission a demandé ce qui relève du crédit et ce qui reste au fonctionnement.

Réponse : les éléments dépassant environ 50 000 francs sur cinq ans ont été intégrés au préavis. Certaines licences, comme Office 365, auraient pu relever du fonctionnement, mais leur montant justifie leur intégration au crédit-cadre. De plus, le planning est indicatif. Les dépenses seront priorisées selon la criticité métier, avec une moyenne estimée d'environ 600 000 à 700 000 francs par an, mais certaines années pourront être plus élevées, notamment lors du renouvellement des serveurs.

Suivi par le Conseil communal

La commission a demandé un reporting.

Réponse : le service pourra suivre les dépenses via l'annexe d'inventaire et les nouveaux outils financiers. Un état semestriel ou annuel pourrait être transmis au Conseil communal.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 10-2026
Sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031

Labels et cybersécurité

Une question a porté sur les labels de sécurité.

Réponse : le choix du label dépendra d'abord d'une gouvernance de sécurité à établir. Un audit permettra de mesurer le niveau actuel, puis la Municipalité décidera du niveau visé : CyberSafe, ISO allégé ou éventuellement ISO 27001, avec des coûts nettement plus élevés.

Qualité du Wi-Fi

La commission a relevé la mauvaise qualité du Wi-Fi, notamment pour le Conseil communal.

Réponse : les bornes actuelles sont âgées et insuffisantes. Le renouvellement du Wi-Fi est prioritaire, avec une étude de couverture par bâtiment, notamment dans les grandes salles et lieux de réunion.

E-séance et stockage documentaire

Une question a porté sur la capacité d'e-séance à stocker les travaux de commission.

Réponse : le produit est encore en conception. Une partie documentaire est prévue, mais il faudra vérifier si elle correspond aux besoins des commissions. La participation de représentants du Conseil communal aux séances de conception est souhaitée.

Architecture actuelle, Nutanix et appel d'offres

La commission a demandé si le maintien de l'architecture actuelle était compatible avec un appel d'offres public.

Réponse : l'appel d'offres ne mentionnera pas une marque, mais exprimera des besoins techniques, par exemple l'hyperconvergence.

Maintien du VDI

Une question a porté sur le maintien du VDI, technologie parfois abandonnée.

Réponse : le besoin diminue pour la Ville, mais reste important pour la Police de l'Ouest lausannois et certains usages distants. Le service évaluera si une solution plus simple, comme RDSH, peut remplacer une partie du VDI.

Gestion et volume des données

La commission a demandé si l'évolution des données était maîtrisée.

Réponse : une gouvernance des données doit être lancée, avec cartographie des flux, catégorisation des données sensibles et limitation des volumes. Des rappels sont déjà faits aux services pour nettoyer leurs dossiers.

Postes fixes et ordinateurs portables

Une question a porté sur la coexistence de desktops et laptops.

Réponse : idéalement, davantage de portables seraient utilisés, mais les postes fixes restent moins chers et adaptés à certains usages : réception, guichets, salles, postes techniques ou machines puissantes.

Stock tampon de matériel

Un commissaire demande ce que sont les "spare" dans les listes annexées au préavis.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 10-2026

Sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031

Réponse : Celles-ci correspondent au stock de réserve pour faire face aux pannes, remplacements ou nouveaux postes.

Nombre d'imprimantes

La commission a relevé le nombre élevé de 56 imprimantes.

Réponse : le service partage ce constat. Certaines sont justifiées par la confidentialité ou la dispersion des bâtiments, mais une rationalisation est souhaitée, notamment avec la deuxième phase de la GED et la digitalisation des processus. La deuxième phase de la GED devrait permettre de réduire les impressions, en supprimant certains processus où des documents numériques sont imprimés puis renumérisés. Un prochain préavis GED expliquera les dépassements, l'état du projet et les suites envisagées.

En conclusion, le préavis vise à donner au service informatique un cadre global pour moderniser progressivement l'infrastructure, renforcer la sécurité, assurer la conformité légale et maîtriser les coûts sur cinq ans, tout en conservant une marge d'adaptation selon l'évolution technologique et financière.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie MM. Marchon et Miseglio, qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Un.e commissaire fait remarquer que la qualité du préavis présenté est excellente.

Une partie de la commission regrette que ce préavis soit présenté maintenant et non pas au début de la nouvelle législature. À ceci, une partie de la commission fait remarquer que cela ne ferait que repousser ultérieurement ce préavis.

Un.e commissaire indique qu'à son avis, la technologie wifi n'est pas le problème, le problème c'est l'interface.

Un.e commissaire dit qu'en lisant, il a eu l'impression que tout était figé, mais il a remarqué que des appels d'offres étaient prévus.

La commission émet quelques souhaits :

- Privilégier les solutions open sources autant que possible.
- Réfléchir à la rationalisation du matériel, notamment les imprimantes afin d'optimiser les coûts ainsi que la logistique. La standardisation du matériel, c'est-à-dire des marques et des modèles, est désirée.
- Installer un système d'impression sécurisée (par mot de passe ou par badge).
- Que le service informatique fournisse un rapport de l'avancement annuel dans le rapport de gestion.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 10-2026
Sollicitant l'octroi d'un crédit cadre de CHF 3'500'000.- destiné à l'évolution de l'informatique
communale de 2026 à 2031

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté. La séance est levée à 20h20.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 10-2026
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 3'500'000.00 destiné à l'évolution de l'informatique communale de 2026 à 2031;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts maximale est estimée à CHF 21'000.-- pour l'exercice 2030 avant de décroître.

Au nom de la commission :

SEBASTIEN BARBEY, Président

TONY CAPUANO, rapporteur